



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 20 mars 2024 Délibération n° 2024-16

Objet de la délibération : subventions exceptionnelles

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 (dont 32 votants)

Date de convocation : 7 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre le vingt mars à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Alain BECARD, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Arnault LEMAIRE, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Joël SOILLY (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Amandine MONARD (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Graziella GUERRE, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Jean-Marie SIVRY Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Eric BAULOT, Samuel GALAUD (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxoismorvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 021-200048544-20240320-2024_16-DE

Ce projet de délibération porte sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à :

1) l'Association pour la Promotion des Produits Gourmands du Grand Morvan pour l'organisation de l'édition 2024 des Journées Gourmandes du Grand Morvan du 8 au 12 mai prochains. Cette manifestation emblématique du territoire depuis 1989 permet au travers de stands et d'animations de faire découvrir toute la richesse des produits de bouche de la Bourgogne. Plus d'une centaine d'exposants sont présents chaque année (petits producteurs, entreprises artisanales de transformation, restaurateurs et artisans d'art...). Différents concours de cuisine sont également proposés. La manifestation accueille en moyenne près de 8 000 visiteurs. Pour cette édition 2024, l'association des Producteurs et Artisans Auxois Morvan naturellement sera présente avec la tenue d'un stand commun permettant de valoriser la démarche des productions Auxois Morvan naturellement. Comme chaque année, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

2) l'Office de tourisme du Montbardois pour l'édition 2024 du guide « Vélibook ». Les Offices de Tourisme situés le long du Canal de Bourgogne ont été à l'initiative de la création de ce document pratique susceptible de répondre en partie à la demande des plaisanciers et des vélotouristes. Actualisé et « professionnalisé » en 2014 afin de regrouper les différentes informations (dispersées à ce jour entre différents types de publications) au sein d'un seul et même document, ce guide a été réédité en 2016 en 2019 avec des améliorations sur le contenu et la forme. Financé en partie par les Offices de tourisme bourguignons situés le long du Canal, le « Vélibook » se présente sous la forme d'un livret A5 d'une quarantaine de pages tiré à 2000 exemplaires. Il est rappelé que le Pays a soutenu financièrement les précédentes éditions. Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € sous réserve d'une part que la réédition intègre la charte graphique « Canal de Bourgogne » (élaborée dans le cadre du Contrat de Canal pour promouvoir la destination « Canal de Bourgogne »), et d'autre part que les données contenues dans le guide soient reportées également dans l'application servicielle « l'Auxois Morvan dans la poche ».

Le Comité syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 32

Contre :

Abstentions :

- 1) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association pour la Promotion des Produits Gourmands du Grand Morvan pour l'organisation de l'édition 2024 des Journées Gourmandes du Grand Morvan ;
- 2) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Office de tourisme du Montbardois pour la réédition 2024 du « Vélibook » ;
- 3) Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif pour 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'équilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.